

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

32^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 19 mai 2009 à 19 h 30, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

Sont présents les commissaires suivants :

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Manon Tremblay
Madame Dany Duchesne	Madame Marie-Claude Tremblay
Monsieur Alain Gauthier	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Marjolaine Girard	Madame Andrée Verreault
Madame Annie Larouche	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Monsieur Éric Renaud	

Absence: Mesdames Audrey Jean et Edith Vaillancourt, commissaires.

Sont également présents : Monsieur Eric Blackburn, directeur général, monsieur Éric Bergeron, directeur général adjoint par intérim, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, madame Louise Paradis, directrice des Services éducatifs (jeunes) et madame Ginette Martel, secrétaire de gestion au secrétariat général.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : Acceptation

CC090519-01 Sur proposition de madame Manon Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les ajouts suivants :

- 3.13 Remerciements
- 6.4 Emplois d'été : tirage au sort

1.2 Procès-verbal: dispense de lecture et acceptation

CC090519-02 Sur proposition de madame Nathalie Blais, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 (30^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Projet de procès-verbal : dépôt

Le projet du procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 21 avril 2009 (29^e réunion) est déposé.

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS/PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 2^e révision des prévisions budgétaires

Considérant que par rapport aux prévisions initiales 2008-2009, les dépenses ont augmenté de 2 141 133 \$ pour un total de 82 375 309 \$ et les revenus ont augmenté de 2 196 139 \$ pour un total de 82 431 073 \$;

Considérant que par rapport à la révision budgétaire du 8 novembre 2008, le déficit anticipé est passé de 611 382 \$ à 115 665 \$ au 14 mars 2009, soit une amélioration du résultat net de 495 717 \$;

Considérant que le surplus accumulé de la commission scolaire au 30 juin 2008 est de 4 089 607 M\$ incluant les surplus des écoles;

Considérant que la préparation budgétaire 2008-2009 a été effectuée selon les anciennes normes comptables applicables aux commissions scolaires;

Considérant que la révision budgétaire au 14 mars 2009 a été effectuée selon ces mêmes règles;

Considérant que dans ces conditions, le déficit prévu pour 2008-2009 est de 115 382 \$.

CC090519-03

En conséquence, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, d'adopter un budget 2008-2009 révisé en suivi aux travaux d'extrapolation et préparé selon les anciennes normes comptables, comportant un déficit de 115 382 \$ au 14 mars 2009, lequel déficit sera résorbé à même le surplus accumulé de la commission scolaire au 30 juin 2008.

3.2 Orientations budgétaires 2009-2010

Considérant l'obligation pour la commission scolaire de présenter un budget équilibré;

Considérant que pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la commission scolaire a la possibilité d'utiliser le surplus accumulé au 30 juin 2008 jusqu'à concurrence de 10 % pour un montant de 408 961 \$;

Considérant que le budget de la commission scolaire doit maintenant être préparé selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant la réorganisation administrative des services et des établissements et son effet sur les plans d'effectifs;

Considérant les économies à réaliser grâce aux investissements en économie d'énergie;

Considérant le soutien supplémentaire à consentir aux écoles dans les coûts liés à l'implantation du programme de formation de l'école québécoise;

Considérant les effets sur l'organisation scolaire et les plans d'effectifs de la convention collective 2005-2010 (EHDAA), de l'ajout du 90 minutes d'enseignement au préscolaire et au primaire, et de la baisse des ratios maître-élèves au 2^e cycle du primaire dans les milieux défavorisés et à la 3^e année du primaire dans les autres milieux;

Considérant l'implantation des nouveaux parcours de formation au secondaire et leurs effets sur l'organisation scolaire;

Considérant l'implantation et la réalisation de projets particuliers dans les écoles et leurs effets sur l'organisation scolaire;

Considérant l'atteinte de l'équilibre de l'enveloppe des activités d'enseignement;

Considérant l'intégration au budget des dépenses liées au Plan stratégique 2007-2010;

Considérant la continuité des mesures en développement (Plan de lecture à l'école, la prévention de la violence à l'école, saines habitudes de vie, amélioration du français, plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA));

Considérant l'implantation de nouvelles mesures (Protecteur de l'élève, réforme de la comptabilité) et leurs effets sur les plans d'effectifs;

CC090519-04

En conséquence, il est proposé par madame Marjolaine Girard et résolu à l'unanimité, de présenter un budget 2009-2010 déficitaire de 408 961\$, lequel budget sera présenté pour adoption au conseil des commissaires le 16 juin 2008 et de prendre en considération les éléments mentionnés en préambule de la présente résolution.

3.3 **Plan d'effectifs : personnel de soutien technique**

Considérant l'analyse faite par le Service des ressources humaines avec l'ensemble des directions d'établissements et de services au niveau des ressources administratives et techniques ;

Considérant qu'une consultation a été menée auprès des membres du personnel des établissements afin de déterminer les besoins, tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que dans le cadre du mouvement de personnel et sécurité d'emploi du personnel de soutien technique et administratif, plusieurs changements sont à prévoir en raison du nombre important de postes laissés vacants suite à des départs à la retraite.

Considérant que la commission de service des ressources humaines tenue le 6 mai 2009 est en accord avec le plan d'effectif du personnel de soutien technique 2009-2010 tel que présenté;

Considérant que la commission désire procéder à une vérification des exigences reliées au poste par des tests pour toute personne possédant les qualifications minimales et qui a l'intention de postuler sur un poste impliquant un changement de classe d'emploi.

CC090519-05

En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'effectif du personnel de soutien technique pour l'année 2009-2010, tel que déposé et la vérification des exigences particulières par de tests préalables.

3.4 **Plan d'effectifs : personnel de soutien manuel**

Considérant l'analyse faite par le Service des ressources humaines avec l'ensemble des directions d'établissement et de services au niveau du personnel de soutien manuel ;

Considérant les recommandations du Service des ressources matérielles sur le calcul de ratio pour la conciergerie dans les établissements et ce, en tenant compte de différents critères ;

Considérant qu'une consultation a été menée auprès des membres du personnel des établissements afin de déterminer les besoins, tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la commission de service des ressources humaines tenue le 6 mai 2009 est en accord avec le plan d'effectif du personnel de soutien manuel 2009-2010 tel que présenté;

CC090519-06 **En conséquence, sur proposition de madame Marie-Claude Tremblay, il est résolu à l'unanimité** d'accepter le plan d'effectif du personnel de soutien manuel pour l'année 2009-2010, tel que déposé.

3.5 **Calendrier des jours chômés et payés : adoption**

Considérant l'analyse faite par le Service des ressources humaines en relation avec les différents encadrements légaux;

Considérant que les différentes ententes ont été prises avec les syndicats respectifs;

CC090519-07 **En conséquence, sur proposition de madame Marjolaine Girard, il est résolu à l'unanimité** d'accepter le calendrier des jours chômés et payés pour l'ensemble du personnel pour l'année 2009-2010, tel que déposé.

3.6 **Taux d'intérêt des comptes de taxes scolaires en souffrance**

Considérant que le conseil des commissaires fixe, par résolution, le taux d'intérêt des comptes de taxes scolaires en souffrance;

Considérant que le taux d'intérêt actuellement en vigueur est de 13 % l'an;

Considérant que le taux en vigueur dans les autres commissions scolaires de la région est de 15 %;

Considérant la proposition d'augmenter le taux d'intérêt à 15 % l'an;

Considérant que sur proposition de madame Nathalie Côté, cette proposition est refusée à la majorité des voix;

CC090519-08 **En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à la majorité des voix** que les comptes de taxes scolaires en souffrance portent intérêt au taux de 13% pour l'année scolaire 2009-2010.

3.7 **Fenestration de l'école Saint-Joseph (Alma) : choix de l'entrepreneur**

Considérant l'appel d'offres pour le projet de fenestration de l'école Saint-Joseph (Alma) (secteur préfabriqué);

Considérant l'ouverture des soumissions le 12 mai à 14 heures;

Considérant que trois entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Isofor inc. a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant la recommandation de Anicet Tremblay, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-09

En conséquence, sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Isofor inc. pour la réfection de la fenestration de l'école Saint-Joseph (Alma) (secteur préfabriqué), au prix de 158 574 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.8 Fenestration de l'école primaire Saint-Bruno : choix de l'entrepreneur

Considérant l'appel d'offres pour le projet de fenestration de l'école primaire Saint-Bruno;

Considérant l'ouverture des soumissions le 27 avril 2009 à 10 heures;

Considérant que deux entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Isofor inc. a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant la recommandation de Denis Desmeules, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-10

En conséquence, sur proposition de madame Manon Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Isofor inc. pour la réfection de la fenestration de l'école primaire Saint-Bruno, au prix de 639 248 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.9 Réfection de la toiture de l'école Saint-Joseph (Alma) : choix de l'entrepreneur

Considérant l'appel d'offres pour le projet de réfection de la toiture de l'école Saint-Joseph (Alma);

Considérant l'ouverture des soumissions le 14 mai 2009 à 14 heures;

Considérant que trois entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Gilles Veilleux Ltée a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant la recommandation de Anicet Tremblay, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-11

En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Gilles Veilleux Ltée, pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Joseph (Alma) au prix de 97 800 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.10 Réfection de la toiture de l'école Mgr-Victor : choix de l'entrepreneur

Considérant l'appel d'offres pour le projet de réfection de la toiture de l'école Mgr-Victor;

Considérant l'ouverture des soumissions le 19 mai 2009 à 10 heures;

Considérant que trois entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Gilles Veilleux Ltée a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant la recommandation de Anicet Tremblay, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-12

En conséquence, sur proposition de madame Dany Duchesne, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Gilles Veilleux Ltée pour la réfection de la toiture de l'école Mgr-Victor au prix de 194 800 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.11 Réfection de la toiture de l'École secondaire Camille-Lavoie : choix de l'entrepreneur

Considérant l'appel d'offres pour le projet de réfection de la toiture de l'École secondaire Camille-Lavoie;

Considérant l'ouverture des soumissions le 4 mai 2009 à 10 heures;

Considérant que trois entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Gilles Veilleux Ltée a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant que le montant d'ouverture de soumission excède de 373 000 \$ le budget initial estimé;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permet d'utiliser le solde des années antérieures de la mesure « Maintien des bâtiments » pour combler des dépassements de coût ou d'ajout de nouveaux projets, sur présentation d'une demande écrite;

Considérant la recommandation de Denis Desmeules, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-13

En conséquence, sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Gilles Veilleux Ltée, pour la réfection de la toiture de l'École secondaire Camille-Lavoie, au prix de 1 074 000 \$ (taxes exclues), sous réserve de l'acceptation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'utiliser le solde des années antérieures de la mesure « Maintien des bâtiments »;
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire (incluant la demande d'utilisation des surplus de la mesure « Maintien des bâtiments ») afin de donner effet à la présente résolution.

3.12 Réfection de la toiture de l'école Saint-Sacrement : choix de l'entrepreneur

Considérant l'appel d'offres pour le projet de réfection de la toiture de l'école Saint-Sacrement;

Considérant l'ouverture des soumissions le 4 mai 2009 à 10 heures;

Considérant que trois entreprises ont déposé des offres;

Considérant que l'entreprise Gilles Veilleux Ltée a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme et accompagnée du cautionnement requis;

Considérant la recommandation de Denis Desmeules, architecte mandaté pour l'analyse des soumissions;

CC090519-14

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, il est résolu à l'unanimité :

- de retenir la soumission de l'entreprise Gilles Veilleux Ltée, pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Sacrement au prix de 138 000 \$ (taxes exclues);
- d'autoriser la signature du contrat de construction par monsieur Guy Bédard, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques par intérim et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.13 Félicitations : vernissage à l'école Mgr-Victor

CC090519-15

L'ensemble des membres du conseil des commissaires se joignent à madame Nathalie Savard, commissaire, et félicitent toutes les personnes qui se sont impliquées pour la réalisation du vernissage qui s'est tenu le 13 mai dernier à l'école Mgr Victor. Ce vernissage présentait l'ensemble des projets réalisés en cours d'année par les élèves : art et culture, classe techno, projet intégrateur, TICS etc.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Des parents de l'école Saint-Léon déposent une demande afin que la commission scolaire n'aille pas de l'avant avec le transfert possible de quatre élèves du préscolaire vers l'école Notre-Dame-du-Rosaire. Cette demande est accompagnée d'une pétition signée par des citoyens de Labrecque.

Madame Josée Bouchard, présidente, reçoit la demande et informe les parents que la situation sera analysée qu'un suivi sera fait sous peu.

5. CORRESPONDANCE

5.1 MELS : embellissement des cours d'école

Par lettre du 27 avril 2009, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport confirme le versement d'une somme de 84 932 \$ allouée pour la réalisation des projets des écoles du Bon-Conseil (2 967 \$), Jean-Gauthier (23 425 \$), Maria (23 425 \$), Notre-Dame (23 425 \$), Garnier (10 961 \$) et Saint-Léon (999 \$) dans le cadre de la mesure *Embellissement des cours d'école*. Le coût total de ces six projets est de 271 930 \$, partagé entre le ministère, la commission scolaire et les communautés visées.

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne qu'avec l'application des nouvelles normes comptables transformant les surplus de la commission scolaire en déficit comptable, la réalisation de ces projets se fera selon les priorités.

5.2 Remerciements

Madame Josée Bouchard, présidente, fait la lecture d'une lettre de remerciements adressée aux membres du conseil des commissaires de la part de madame Jeanne-Mance Villeneuve pour la médaille de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui lui a été remise lors du colloque annuel le 18 avril dernier.

6. INFORMATION

6.1 Rapport annuel

Madame Josée Bouchard, présidente, présente aux membres du conseil des commissaires le rapport annuel 2007-2008 dans sa version originale ainsi que la version abrégée.

La version abrégée du rapport sera distribué dans tous les foyers du territoire de la commission scolaire par le biais du publisac du 27 mai prochain.

Madame Bouchard souligne qu'une grande attention a été portée cette année quant à l'aspect visuel du rapport afin d'inciter la population à en prendre connaissance et ainsi être informée des réalisations de la commission scolaire.

6.2 Nouvelle image

Une invitation est adressée à tous les membres du conseil des commissaires pour le dévoilement officiel de la nouvelle image et du nouveau site Web de la commission scolaire qui aura lieu le mardi 26 mai prochain à 16 h 00.

6.3 Séance extraordinaire : rappel

Un rappel est fait concernant la tenue d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires, jeudi le 21 mai 2009 à 19 h.

6.4 Emplois d'été : tirage au sort

Madame Sylvie Charest, commissaire, informe les membres du conseil des commissaires que le tirage a eu lieu pour l'embauche des étudiants pour l'été.

Un total de 18 personnes ont été embauchées : 2 élèves de niveau secondaire, 5 élèves de niveau collégial et 10 élèves de niveau universitaire.

Les travaux débiteront en mai et se poursuivront jusqu'en juillet. Chaque étudiant travaillera le même nombre d'heures et sera rémunéré au taux de 10 \$ de l'heure.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC090519-16

La séance est levée à 20 h 50 sur une proposition de madame Manon Tremblay, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Josée Bouchard, présidente

Christine Flaherty, directrice
Secrétariat général et communications